



Agence immobilière + cabinet de huissier de justice

Par **lolo5629**, le **08/02/2015** à **20:25**

Bonjour

Je voudrais savoir une chose je suis locataire et j'ai un litige avec mon agence immobilière et la directrice de cette agence à son mari qui est huissier et la directrice a fait intervenir son mari huissier chez moi suite à ce litige. Ma question est la suivante: la directrice de l'agence a t elle le droit de faire affaire avec son mari qui est huissier ? Car pour ma part sa devient une affaire familiale donc escroquerie ! Dit moi si j'ai raison !

Par **domat**, le **08/02/2015** à **20:39**

bjr,

je ne vois pas ce qui interdirait à la directrice de l'agence de faire intervenir son huissier de mari.

rien n'interdit de faire des affaires en famille.

l'intervention de l'huissier est-il la suite d'une procédure devant un tribunal.

cdt

Par **Louis LKC**, le **08/02/2015** à **20:40**

Bonjour lolo5629,

Je peux comprendre votre stupéfaction et a priori votre colère, mais décrivez-nous plus en détails le litige que vous avez avec votre agence immobilière.

L'escroquerie à laquelle vous faites référence serait celle consistant à user d'une qualité vraie pour vous tromper afin que vous lui remettiez un bien.

Il n'y aura pas d'escroquerie si l'agence immobilière et l'huissier en particulier sont dans leurs droits.

D'où la nécessité que vous nous décriviez votre litige.

Cordialement,

Louis.